

A l'attention de Monsieur Philippe GRATADOUR,

Président

Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts-de-France

44, rue de Tournai CS 40259

59019 Lille CEDEX

Le 26 août 2024



CENTRALE SOLAIRE DES PARROTIAS,

Représentée par M. MAHFOUZ Roy

29 rue des 3 Cailloux

80 000 Amiens

LRAR n° : 1A 208 527 8516 0

Dossier n° : PC 060 224 24 T0001 pour la construction d'une installation photovoltaïque au sol

Demandeur : CENTRALE SOLAIRE DES PARROTIAS, représentée par M. MAHFOUZ Roy

Affaire suivie par : Nina CONTI / nconti@h2air.fr / 06 50 74 23 77

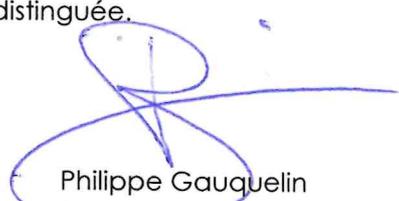
Objet : Note de réponse à la MRAE associée à la demande de permis de construire n° PC 060 224 24 T0001

Monsieur,

À la suite du dépôt effectué le 28 mai 2024 du dossier de demande de permis de construire n° PC 060 224 24 T0001 par la centrale solaire des Parrotias sur la commune d'Étavigny (60), l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement désignée par la réglementation dite « Mission Régionale d'Autorité Environnementale » (MRAe) a émis un avis tacite le 23 juillet 2024. Cet avis a été rendu public et le porteur de projet en a pris connaissance en ligne le 29 juillet 2024.

Nous prenons en compte la décision de ne pas publier d'avis de l'autorité compétente et vous adressons en retour ce courrier de bonne réception de cet avis tacite.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe Gauquelin
Responsable Développement Solaire Nord chez H2air

Copie : DDT de l'Oise